

DEPARTEMENT DU JURA
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social :
MAIRIE D'ARBOIS 39600
Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00
Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Envoyé en préfecture le 07/08/2026
Reçu en préfecture le 07/08/2026
Publié le
ID : 039-999042104-20260723-2026_35-DE



Extrait du registre des délibérations

Objet : décision modificative n°1 - 2026-35

L'an deux mille vingt-six, le 23 juillet à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 16/07/2026, s'est réuni en mairie de Montigny les Arsures.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 7 Absent(e)s : 1 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (7) : PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et BUGADA Cathy, Arbois ; MENEUST Pierre et CREUZOT Gilles, Mesnay ; ALBINI Thierry et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

Excusés : BEAUPOIL Jean-Luc, Pupillin ; Quentin DE BEL AIR, société de viticulture

SECRETAIRE : Léo PETIT, Pupillin

Le budget 2026 est le premier du syndicat et certains ajustements s'avèrent nécessaires. Ainsi, des recettes de fonctionnement liées à la fin du précédent contrat de DSP n'avaient pas été budgétées ; de même pour les indemnités d'élus.

Ainsi, à l'unanimité, les délégués approuvent la décision modificative ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement : +15 000€ au 6531

Recettes de Fonctionnement : +15 000€ au 7588

Pour copie conforme et certification,

M. Léo PETIT, secrétaire de séance

Mme Jeanne Boudry, présidente